



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juillet 2023

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 ^{er} adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

Absents excusés:

Mr BROSSAT Jean-Baptiste / Mr BLANC Daniel

POUVOIR :

Mr BLANC Daniel donne pouvoir à Mr Claude SARCEY

Secrétaire de séance : Mme Virginie SECOND

Date de Convocation : 13 juillet 2023

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 qui est approuvé à **l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Travaux de mise en sécurité accès école + aire de stationnement

Les travaux de mise en sécurité de l'accès de l'école côté RD27 et de la création d'une aire de stationnement, sont pratiquement terminés. Il restera le traçage. Le devis a été signé et envoyé. La dernière étape sera la végétalisation dudit parking.

Monsieur le Maire présente aux élus la situation financière d'investissement concernant le coût de cette opération. Il restera à charge de la Commune ~ 20 % (nous attendons le décompte global définitif). Les travaux des parkings sur la parcelle AI 290 commenceront mi-septembre 2023.

2/ Délibération pour l'étude de la rénovation thermique de l'école

Monsieur le Maire expose la volonté de la commune en matière de gestion de l'énergie, des dépenses sur le patrimoine communal et de développement des énergies renouvelables locales.

Le projet s'inscrit dans l'objectif du territoire communautaire, d'être un « territoire à énergie positive » (TEPos) en 2050 et contribue pleinement aux objectifs du Plan Climat Air Energie porté par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire présente le coût prévisionnel de l'étude (13675 € HT). Le prestataire retenu est le bureau d'étude INDIGGO de Chambéry. Ce bureau d'étude dispose des qualifications imposées par l'ADEME.

Il précise que la Commune peut solliciter une subvention de l'ADEME grâce au contrat chaleur renouvelable conclu entre cette dernière et la COR.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter une subvention à hauteur de 70 % pour l'étude de la rénovation thermique de l'école dont le coût total prévisionnel est de 13675 € HT.

Il autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des autorités compétentes pour ce projet.

3/ Délibération Démarrage PLU en Octobre 2023

Suite à la demande de Monsieur le Préfet du Rhône, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de démarrer les opérations concernant le PLAN LOCAL D'URBANISME – PLU, au 1er octobre 2023.

Il retient la société JD Urbanisme pour cette opération pour un montant de 34 950 € HT.

La durée de constitution de ce PLU s'étendra au minimum sur 3 ans.

4/ Délibération correspondant à la convention territoriale globale à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CC-MDL et les 32 communes la composant.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Elle accompagne celui-ci depuis de nombreuses années autour de missions essentielles d'aides et d'accompagnement des familles, de la fonction parentale. Les interventions de la CAF passent notamment par un accompagnement financier en direction des familles, des différents acteurs institutionnels et associatifs du territoire, de la CCMDL.

Afin d'optimiser ses interventions auprès des collectivités du territoire et des acteurs locaux la CAF du Rhône, en déclinaison des orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), introduit une nouvelle convention pour 5 ans (2023/2027) : la Convention Territoriale Globale (CTG)

Cette convention a vocation à globaliser l'ensemble des interventions de la CAF sur le territoire de la CCMDL et à consolider un outil de coopération avec les acteurs locaux intervenant sur les champs des politiques familiales et sociales.

Un travail préalable de diagnostic global des réalités et besoins du territoire a été élaboré et a permis de définir des priorités d'actions applicables à compter de l'année 2023

Il est proposé d'approuver la convention à passer avec la CAF du Rhône et d'autoriser le maire à la signer.
Le conseil municipal approuve le projet de convention territoriale globale (CTG) 2023- 2027 à passer entre la CAF du Rhône, la MSA, la CCMDL et les 32 communes la composant et il autorise monsieur le maire à signer la convention.

Votants : 13 Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

5/ Appel à projet pour les locaux commerciaux vides.

A ce jour, 3 demandes ont été déposées oralement ou par mail. Les documents détaillant le déroulé de l'appel à projet leur ont été envoyés afin qu'ils déposent leur dossier par mail ou papier en Mairie.
A réception, la commission étudiera les candidatures et leur proposera un rendez-vous.

6/ Présentation des différentes options pour le tracteur communal

Deux interrogations se posent à l'ensemble des élus. Vote à bulletin secret.

- Faut-il changer le tracteur ?

Votants : 13 Pour : 8 Contre : 1 Blanc : 4

- Faut-il investir dans un tracteur neuf ou d'occasion ?

Votants : 13 Neuf : 8 Occasion : 5

Le montant de l'achat sera inscrit au budget 2024.

7/ Retour sur le marché de producteur

Le retour des producteurs est mitigé. Le marché du 04 août pourrait être annulé. A confirmer avec les producteurs.

8/ Retour sur le Comice

Le comice est vieillissant et en perdition. Peu de monde sur le w-end alors que cela représente beaucoup de temps et d'investissement pour les organisateurs.

9 /Retour sur le compte rendu du conseil d'école

Une réunion d'information concernant la 2^{ème} tranche de travaux aux abords de l'école, ainsi que l'organisation de la rentrée, aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023 avec Madame la directrice de l'école, en présence de Mr le Maire, Mme Christelle Chicard, 4^{ème} adjointe et responsable de la commission école & jeunesse, ainsi que Mr Nicolas Favrichon, 2^{ème} adjoint et Mr Bruno Piquet, 3^{ème} adjoint et Mme Virginie Second, conseillère municipale.

10/ Date des prochains CM

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

14 septembre 2023 / 19 octobre 2023 / 23 novembre 2023.

Le 15 décembre 2023 aura lieu les repas des élus et des employés communaux.

11/ Cérémonie du 15 août 2023

La messe du 15 août 2023 aura lieu à 10h30 à la Madone.

Les élus disponibles sont attendus à 09h00 sur la place de l'église pour aider à l'installation.

3/ Questions diverses

- L'extinction de l'éclairage nocturne est à revoir avec le Syder car il manque des informations pour pouvoir finaliser l'extinction.
- L'impasse de Montlys était répertoriée dans le prolongement de l'allée de Montlys dans la base adresse nationale. Les modifications ont été apportées.
- Le département du Rhône a informé par courrier Mr le Maire que la somme de 66 744.03 € a été attribuée à la Commune au titre du fonds de péréquation départemental de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux perçues en 2022.
- Un camion d'enrobée sera recommandé afin de finir de reboucher les trous sur la voirie.
- CME : Les enfants du CME étaient tous contents du défilé qui a été organisé lors du Comice des 4 Cantons.
- Voirie : démarrage du décaissement du chemin de chez Georges le 21 juillet 2023.
- Il n'y aura pas de suite immédiate à l'installation de climatiseurs à l'espace Burie. Le coût des devis étant trop élevés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Fait en Mairie, le 31/07/2023

Le Maire,
Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance